

COMMENT REMPLIR VOTRE PROJET DE CONTRAT VALANT NOTE D'INFORMATION (1/2) – BULLETIN DE SOUSCRIPTION ?

Situation professionnelle

Veillez noter votre profession actuelle précise. Si vous êtes demandeur d'emploi, indiquez votre profession antérieure.

Code CSP : veuillez noter le code correspondant à la catégorie socio-professionnelle de votre emploi d'après la liste CSP ci-dessous :

Code	Libellé	Code	Libellé
1000	Agriculteurs exploitants	5400	Employés administratifs d'entreprise
2100	Artisans	5500	Employés de commerce
2200	Commerçants et assimilés	5600	Personnels des services directs aux particuliers
2300	Chefs d'entreprise	6100	Ouvriers qualifiés
3100	Professions libérales et assimilés	6600	Ouvriers non qualifiés
3200	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	6900	Ouvriers agricoles
3600	Cadres d'entreprise	7100	Anciens agriculteurs exploitants
4100	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	7200	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
4600	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	7300	Anciens cadres et professions intermédiaires
4700	Techniciens	7600	Anciens employés et ouvriers
4800	Contremaîtres, agents de maîtrise	7900	Retraités Ancienne activité inconnue
5100	Employés de la fonction publique	8100	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
5300	Policiers et militaires	8200	Inactifs divers (autres que retraités)

Renseignements complémentaires

La réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme oblige les organismes financiers à interroger leur clientèle concernant leur situation vis-à-vis de certaines fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives bien précises. Veuillez impérativement cocher « oui » ou « non » aux deux questions réglementaires posées.

Si oui : veuillez noter le code de la fonction d'après la liste ci-dessous. De même, s'il s'agit d'une personne de votre entourage, veuillez préciser votre lien avec cette personne d'après la liste ci-après :

Liste des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives :

Code	Libellé	Code	Libellé
01	Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne	06	Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière
02	Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen	07	Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
03	Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours	08	Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
04	Membre d'une cour des comptes	09	Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité
05	Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale		

Liste des liens avec la personne exerçant la fonction politique, juridictionnelle ou administrative :

Code	Libellé	Code	Libellé
01	Le conjoint ou le concubin notoire	04	Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec la personne exposée
02	Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère	05	Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne exposée
03	En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère		

Dans le cas d'un « oui » à l'une et/ou à l'autre des deux questions, la souscription au contrat PUISSANCE AVENIR PEA PME ne sera effective qu'après validation par SURAvenir du dossier de souscription.

Durée de votre souscription

Le contrat est souscrit pour une durée initiale fixe de 8 ans minimum et 30 ans maximum.

Dans tous les cas, le contrat prend fin en cas de rachat total par le souscripteur.

Veillez à ce que cette durée soit au moins égale à 8 ans.

La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le souscripteur est invité à demander conseil auprès de son assureur.

En dehors des cas de rachat avant 8 ans qui entraînent la clôture du PEA PME-ETI, le plan est automatiquement fermé dans les hypothèses suivantes :

- Non-respect des règles de fonctionnement du PEA PME-ETI, notamment : détention de deux ou plusieurs PEA PME-ETI par une même personne, dépassement du plafond réglementaire de versements (75 000 € à la date du 01/04/2017), détention d'un PEA PME-ETI par une personne fiscalement comptée à charge ou rattachée à un foyer fiscal, démembrement de titres figurant sur le PEA PME-ETI, inscription sur un PEA PME-ETI de titres non éligibles ou maintien de titres ne répondant plus aux conditions d'éligibilité
- Transfert du domicile fiscal du titulaire du Plan dans un État ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 du Code général des impôts
- Rattachement à un autre foyer fiscal d'un invalide titulaire d'un PEA PME-ETI
- Décès du titulaire
- Rachat total après la huitième année du Plan (un rachat partiel n'a pas pour effet de clore le PEA PME-ETI, le titulaire ne peut plus cependant effectuer de versement)
- Conversion en rente viagère

Origine des fonds

En application de la loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, vous devez mentionner l'origine des fonds pour tout versement

Versements programmés

Si vous décidez de mettre en place des versements programmés, veillez à compléter et signer le mandat de prélèvement joint à votre bulletin de souscription, en cochant la case « **paiement récurrent / répétitif** », et à joindre un relevé d'identité bancaire du compte à prélever sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT).

Vous pouvez opter pour l'ajustement annuel de vos versements programmés :

- Cochez "Oui" si vous souhaitez que le montant de votre versement programmé soit réévalué chaque année en fonction d'un indice communiqué par ASSURANCEVIE.COM sur simple demande.
- Cochez "Non" si vous ne souhaitez pas que le montant de votre versement programmé soit indexé. Sauf demande expresse de votre part, votre contrat sera, dans ce cas, alimenté du même montant d'une période à l'autre.

Valeur de rachat de votre souscription au contrat

Remplissez la première colonne du tableau :

- (A) : indiquez le montant de votre versement initial, exprimé en euros

Déclaration du souscripteur / Informations

Cochez la case « *Je demande l'exécution immédiate de mon contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance* » si vous souhaitez que votre contrat prenne effet dès la souscription.

En cochant cette case, votre contrat prendra effet dès la souscription, sans attendre l'expiration du délai de renonciation relatif à la vente à distance. **Quel que soit votre choix, vous bénéficierez toujours du délai de renonciation légal de 30 jours.**

Date et signature

Afin que votre bulletin de souscription soit pris en compte, vous devez le dater et le signer dans les zones prévues à cet effet.

Option de rééquilibrage automatique

Si vous décidez de positionner l'option de rééquilibrage automatique sur votre contrat, veuillez compléter le formulaire de l'option à télécharger sur le site Internet www.assurancevie.com et le joindre au bulletin de souscription.

Cette option de gestion peut être choisie à la souscription ou en cours de vie du contrat.

Pour plus d'informations sur l'option, vous pouvez vous reporter au point 7 du Projet de Contrat Valant Note d'Information du contrat PUISSANCE AVENIR PEA PME.

Dernières recommandations avant votre souscription

- Pensez à vérifier que vous avez signé partout où cela est nécessaire
- Avez-vous bien rempli le tableau de valeurs de rachat ?
- Avez-vous bien pris connaissance du Projet de Contrat Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles ?
- Votre chèque est-il établi à l'ordre de SURAVENIR ?
- Avez-vous précisé l'origine des fonds ?

TRÈS IMPORTANT :

Sans la présence de votre email et de votre numéro de téléphone portable sur le bulletin de souscription nous ne pourrions vous communiquer ou régénérer votre code permettant de consulter et gérer votre contrat en ligne.

PROCÉDURE DE TRANSFERT DE PEA PME-ETI

- Tout d'abord, complétez le bulletin "Demande de transfert de PEA PME-ETI vers un PEA PME-ETI Assurance" inclus dans le dossier de souscription.
- Une fois votre dossier de souscription complet reçu, nous envoyons directement votre demande de transfert à votre banque ou à votre assureur. Puis, nous lui adressons par lettre recommandée, deux documents :
 - Un certificat d'identification qui prouve à votre interlocuteur que nous avons bien ouvert un PEA PME-ETI à votre nom et en précise les références à utiliser pour effectuer chez SURAVENIR le virement des sommes figurant sur votre ancien PEA PME-ETI.
 - Un bordereau d'information à compléter par votre banque ou votre assureur, qui doit y indiquer l'ensemble des informations sur l'historique de votre PEA PME-ETI (date d'ouverture, versements effectués, somme transférée, etc.)
- Votre banquier ou assureur nous transmet le bordereau d'information complété et nous transfère l'intégralité des sommes figurant sur votre Plan.

Ce transfert peut être plus ou moins rapide ; nous vous tiendrons régulièrement informé(e) de l'avancée de votre dossier.

- Votre contrat est officiellement ouvert chez SURAVENIR dès que nous recevons tous les éléments nécessaires de la part de votre banquier ou assureur : vous pouvez commencer dès lors à profiter de tous ses avantages, tout en conservant l'antériorité fiscale de votre PEA PME-ETI.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

- **Votre bulletin de souscription complété** et signé.
- **La photocopie avec mentions lisibles et photographie reconnaissable d'une pièce d'identité en cours de validité** : une photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou des pages « 1 » à « 4 » de votre passeport ou de votre carte de séjour ou de votre permis de conduire (si daté de moins de 15 ans), en l'absence d'autre justificatif.
- Votre chèque signé correspondant à votre 1^{er} versement, libellé à l'ordre exclusif de SURAVENIR, et tiré d'un **établissement bancaire situé en France et sur vos propres avoirs**.
- Si mise en place de versements programmés et pour vos futures opérations en ligne :
 - mandat de prélèvement SEPA en cochant la case « paiement récurrent »**et**
 - relevé d'identité bancaire du compte à prélever indiquant le code IBAN et le SWIFT ou le BIC

Le compte bancaire à prélever doit correspondre à un compte ouvert à **votre nom dans un établissement bancaire situé en France**.

- **La photocopie d'un justificatif de domicile** :

Justificatifs de domicile admissibles	Datant de moins de 3 mois au moment du recueil	Datant de moins de 12 mois à la date d'émission du justificatif
Échéancier de contrat d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou de câble/internet		•
Facture de contrat d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, mobile ou de câble/internet	•	
Avis d'imposition sur le revenu ou taxe d'habitation ou échéancier de l'année en cours		•
Quittance de loyer, avis d'échéance de loyer, ou contrat de location, établi(e) par : <ul style="list-style-type: none">- un notaire, une agence ou un syndic professionnel- un organisme d'hébergement (résidence étudiante, maison de retraite, HLM, foyer...)- un établissement public (SNCF, Hôpital) ou un camping	•	
Attestation d'hébergement d'un employeur, d'un organisme d'hébergement ou d'une congrégation religieuse	•	
Attestation d'assurance habitation résidence principale		•
Attestation de domicile délivrée par une ambassade, un consulat ou une mairie	•	
Attestation d'élection de domicile dans un centre d'action sociale	•	
Adresse d'un organisme d'accueil figurant sur la CNI	•	
Livret de circulation	•	
Bulletin de salaire s'il mentionne l'adresse de résidence principale du client	•	
Pour les personnes hébergées n'ayant pas de justificatif à leur nom, une attestation d'hébergement de moins de 3 mois signée par l'hébergeant, accompagnée de l'original ou de la copie du justificatif d'identité de l'hébergeant et du justificatif de domicile de l'hébergeant	•	

- **Autres documents** :
 - annexe de souscription aux supports nécessitant cette annexe

Si Transfert de PEA PME

- Ensemble des pièces décrites pour la souscription
- Bordereau d'information de transfert de PEA PME-ETI complété par la banque ou votre assureur
- Bulletin « Demande de transfert de PEA PME-ETI vers un PEA PME-ETI Assurance »
- Dernier relevé du PEA PME-ETI d'origine

Placez le bulletin de souscription et l'ensemble de ces pièces dans une enveloppe et adressez-la à :

ASSURANCEVIE.COM
13, rue d'Uzès
75002 PARIS